



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 08/12/2022
Sous la Présidence de M. BURRUS
Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

Administration Générale - Finances

244/2022 Fixation des tarifs de services publics de la CCVA pour 2023

M. Denis PETIT expose :

Comme chaque année, il y a lieu d'adopter les tarifs de services publics à facturer tenant compte de leur réactualisation pour l'année 2023.

Aussi, les tarifs suivants sont proposés :

Loyers garages de la gendarmerie : ces loyers sont révisés automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence qui est l'indice de références des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année en cours (+ 3,49 %). Le tarif sera de 21,86 € TTC mensuel.
Le tarif de 21,86 € HT (soit 26,23 TTC) sera appliqué **aux places de stationnement couvert** de la Zone de la Filature à Sainte-Croix-aux-Mines.

Régie de recettes de la médiathèque : Voir détail des tarifs dans le tableau ci-dessous

Prestations occasionnelles :

Mise à disposition de la villa Burrus et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Les Clés du Val d'Argent) à titre temporaire.

Pour la mise à disposition pour des manifestations événementielles présentant un intérêt intercommunal ou à caractère public (Mineral & Gem, Patchwork, marché paysan, festival de la soupe...) :

Participation forfaitaire de 25 € / jour

Pour la mise à dispositions des bâtiments intercommunaux pour des manifestations événementielles présentant un caractère privé (séminaire de formation d'entreprise, demande de privatisation partielle des lieux pour motif personnel...) :

Les tarifs proposés sont les suivants :

Médiathèque du Val d'Argent	
○ Salle des miroirs	80 € / jour
○ Salle boisée	160 € / jour
○ Hall du rez-de-chaussée	220 € / jour
○ Mise à disposition simultanée des 3 salles	450 € / jour

Loyer bâtiment CIAP : tarif 4,25 € / m² / MOIS (location de bureaux) (+ 7,96 % selon indice du coût de la construction - ICC)+ prévisionnelles charges mensuelles selon bail (décompte annuel des charges)

Location nacelle (la nacelle est utilisée uniquement par les collectivités du Val d'Argent) :

○ tarif horaire sans conducteur	31,00 €
○ tarif horaire avec conducteur	57,00 €

Tarif horaire agent technique : 26,00 €

Tarif horaire agent administratif : 26,00 €

Tarifs photocopies pour les associations bénéficiant d'une convention de partenariat :

○ A4 Noire et Blanc	0,014 €
○ A4 Couleur	0,065 €
○ A3 Noire et Blanc	0,030 €
○ A3 Couleur	0,132 €
○ A0 Couleur	10,00 €
○ A1 Couleur	7,00 €
○ A2 Couleur	2,00 €

Tarif des documents sortis de l'inventaire de la Médiathèque Intercommunale :

- 0,50 euros par document

Facturation des documents non restitués à la Médiathèque Intercommunale :

Tarif de facturation selon le prix d'achat des documents pour les documents empruntés et non restitués à partir du moment où le ou les documents sont déclarés perdus ou volés ou dans le cas où le montant des pénalités dépasse le prix d'achat des documents.

Tarifs des interventions extérieures des agents du Pole Culture :

Les agents du Pôle Culture sont régulièrement sollicités pour intervenir à l'extérieur de leur lieu de travail. Lorsqu'il s'agit de partenariats établis sur la base d'une convention ou d'un projet porté par les services du Pôle Culture, ces interventions sont entièrement gratuites pour la structure qui en bénéficie. Dans les autres cas, il est proposé de mettre en place un tarif horaire pour ces interventions.

Il est ainsi proposé de mettre en place un tarif horaire à hauteur de 75 euros de l'heure. Ce tarif comprend, le temps de préparation de l'intervention, le temps de déplacement et l'utilisation d'un véhicule, le temps passé sur place par l'agent ainsi que le matériel nécessaire à l'intervention.

Tarifs des impressions aux Labs du Val d'Argent :

Impressions de photographies :

- A5 papier non fourni 2 €
- A4 papier non fourni 4 €
- A3/A3 + papier non fourni 8 €
- A4 papier Fine Art 6 €
- A3/A3 + papier Fine Art 12 €

Impressions en 3 dimensions :

- PLA 0,05 € le gramme
- ABS 0,05 € le gramme
- PVA 0,15 € le gramme
- PC 0,10 € le gramme
- TPU 95A 0,10 € le gramme
- Nylon 0,10 € le gramme

Loyers des zones d'activités :

Par décision du 21 Mars 2002, le Conseil avait décidé de fixer dorénavant ces loyers tous les ans intégrant notamment les variations liées à l'évolution globale de l'indice du coût de la construction (+7,96 %). Pour 2023 les tarifs seront de :

- location de bureaux 4,25 € HT / m² / mois soit 5,10 € TTC
- location ateliers et locaux 2,87 € HT / m² / mois soit 3,44 € TTC

Loyer du « local vert » dans la zone de la Filature (anciens bureaux et ateliers des services techniques de la communauté de communes) :

Le loyer est calculé sur la base du tarif des bureaux défini ci-dessus, soit 4.25 € HT /m²/mois en 2022, soit 5,10 € TTC (+7,96 % selon indice ICC).

Loyer du Relais du Val d'Argent :

Le loyer du restaurant est fixé à 1 000,00 € HT mensuel (en tarif plein), soit 1 200 € TTC. Pour le hall et pour le local du sous-sol, c'est le tarif au m² ci-dessus qui s'applique.

Transport à la demande :

Par délibération n° 210/2022 du 29/09/2022, le Conseil Communautaire a instauré un service de transport à la demande. Ce service fonctionne uniquement les mardis et vendredis de 8h à 18h pour les déplacements internes à la Communauté de Communes du Val d'Argent sur réservation préalable de l'utilisateur (cf. modalités exposées dans la délibération)

Coût pour l'utilisateur (reste à charge) : 3.00 € par transport réglé directement au prestataire.

Tellure :

Le loyer du bâtiment est de 38 322,90 € HT annuel, soit 45 987,48 € TTC. (Révision triennale +16,13 %, variation entre l'indice du 3^e trimestre 2011 de 1624 et l'indice du 3^e trimestre 2021 de 1886).

Remontées mécaniques des Bagenelles pour la saison d'hiver 2022/2023 :

Forfait journalier Adulte : 11,37 HT soit 12 € TTC
Forfait demi-journée adulte : 9,48 HT soit 10 € TTC
Forfait journalier jeunes (- 18 ans) : 8,53 € HT soit 9 € TTC
Forfait demi-journée jeune : 6,64 HT soit 7 € TTC
Forfait deux heures : 6,64 € HT soit 7 € TTC
Carte 11 remontées : 7,58 € HT soit 8 € TTC

Loyer de la Crèche Inter-Entreprise à Bois l'Abbesse :

Le loyer est révisé automatiquement chaque année à compter du 1er Janvier selon l'indice de référence des loyers qui est l'indice national du loyer des activités tertiaires. Le tarif est fixé à 18 873,29 € HT, soit 22 647,95 € TTC par trimestre pour 2022.

Consultation des archives textiles :

- Image du registre qualité : 50 € l'unité
- Armure d'un modèle : 200 € l'unité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTE les différents tarifs de services publics comme ci-dessus indiqués pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc FRECHARD

Le Président


Jean-Marc BURRUS

